



## Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

---

### **PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

Mercredi, 15 janvier 2025

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue le mercredi 15 janvier 2025 à 18h.

À laquelle sont présents les membres du conseil d'administration :

M. Claude Boulanger, président, maire de Charette;  
M. André Bordeleau, vice-président, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc.  
Mme Nancy Mignault, mairesse de Saint-Etienne-des-Grès;  
M. Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;

Absent :

M. Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface;

Tous membres du conseil d'administration formant quorum.

Assistent également :

M. Dave Carrier, directeur incendie;  
Mme Isabelle Plante, directrice générale.

Il est constaté que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil d'administration, incluant aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, soit à M. Pierre Desaulniers, représentant de la municipalité de Saint-Boniface.

### **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

L'assemblée s'ouvre à 18h, sous la présidence de Monsieur Claude Boulanger.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 001-01-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'ordre du jour;

SUR PROPOSITION DE monsieur André Bordeleau, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 15 janvier 2025 soit adopté.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Demande d'aide financière 2025-2026 – P1;
5. Période de question;
6. Clôture de la séance.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



## Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

---

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 002-01-25**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2025-2026 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS ET DES POMPIÈRES AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

Attendu que la *Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé* désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la *Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé* prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la *Régie* doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par madame Nancy Mignault et appuyé par monsieur Claude Frappier et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Maskinongé.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **PERIODE DE QUESTIONS**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 003-01-25 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que l'assemblée soit levée à 18h01.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Régie des services de sécurité incendie regroupés  
de la MRC de Maskinongé

---

\_\_\_\_\_  
**Claude Boulanger**  
**Président**

\_\_\_\_\_  
**Isabelle Plante**  
**Directrice générale et**  
**greffière-trésorière**

JE, CLAUDE BOULANGER, PRÉSIDENT DE LA RÉGIE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉSOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.

\_\_\_\_\_  
**Claude Boulanger**  
**Président**